

## COMPTE RENDU

### SEANCE DU 26 JUIN 2018

20h

**Présents :** Jean-Pierre RONSEAU, Laurent DEGODET, Hélène COLZY, Jean-Pierre MAZEREEL, Florence PORTELETTE, Frédérique PREVOST, Odile DHUY, Claire BENARD, Pierre-François SOUCHON, Didier DELAVELLE.

**Absents :**

Jean-Luc LHERITIER

Pascale LAHAYE absente excusée

Jean-François TROITZKY pouvoir à Jean-Pierre RONSEAU

Hubert CROZAT pouvoir à Jean-Pierre MAZEREEL

Patricia GIANNETTA pouvoir à Didier DELAVELLE

Nicolas VIGOUR pouvoir à Pierre-François SOUCHON

Brigitte DUPONT pouvoir à Frédérique PREVOST

Michel TROYON pouvoir à Hélène COLZY

Martine RHONE pouvoir à Laurent DEGODET

Madame Hélène COLZY est nommée secrétaire de séance.

-----

### I – APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL (séance du 29 mai 2018)

**Le compte rendu du 29 mai 2018 est approuvé par 15 voix pour et 2 voix d'abstention.**

### II – DELIBERATIONS

➤ **DEL 062018 41– Attribution du marché de travaux de rénovation des  
sanitaires de l'école élémentaire**

*Le marché se décompose en plusieurs lots :*

*Lot 1 : démolition menuiseries intérieures cloisons plafonds*

*Lot 2 : menuiseries extérieures*

*Lot 3 : électricité*

*Lot 4 : CVC plomberie*

*Lot 5 : Carrelage faïence peinture*

*Critères de jugement : 50 % pour le prix et 50 % pour la valeur technique.*

*La commission MAPA (Marché à Procédure Adaptée) s'est réunie le 8 juin dernier et a  
proposé de retenir les entreprises suivantes :*

✓ **Lot 1 : ISODECOR**

✓ **Lot 2 : SRK**

- ✓ **Lot 3 : EIFFAGE**
- ✓ **Lot 4 : MORLET**
- ✓ **Lot 5 : LAGARDE ET MEREGNANI.**

Récapitulatif de l'analyse des offres avec variante (changement des plafonds dans les 3 zones) :



Mise en conformité des sanitaires de l'école élémentaire de Gueux (51)

RECAPITULATIF								
N° Lot	LOT	Entreprise	Montant Base HT	montant Base TTC	Variante obligatoire retenue HT	Variante obligatoire retenue TTC	Montant base+VO1 HT	Montant base+VO TTC
1	Démolition Menuiseries interieures cloisons plafonds	ISODECOR	45 000,00 €	54 000,00 €	4 818,00 €	5 781,60 €	49 818,00 €	59 781,60 €
2	menuiseries exterieures	SRK	20 904,80 €	25 085,76 €	0,00 €	0,00 €	20 904,80 €	25 085,76 €
3	electricité	EIFFAGE ENERGIE	4 179,63 €	5 015,56 €	0,00 €	0,00 €	4 179,63 €	5 015,56 €
4	CVC Plomberie	MORLET	31 500,00 €	37 800,00 €	0,00 €	0,00 €	31 500,00 €	37 800,00 €
5	Carrelage faience peinture	LAGARDE MERE.	16 449,56 €	19 739,47 €	0,00 €	0,00 €	16 449,56 €	19 739,47 €
<b>TOTAUX</b>			<b>118 033,99 €</b>	<b>141 640,79 €</b>	<b>4 818,00 €</b>	<b>5 781,60 €</b>	<b>122 851,99 €</b>	<b>147 422,39 €</b>
		Estimation Moe	113 000,00 €					
			4,45%					

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Considérant** la proposition de la Commission MAPA et de l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage,

**Le Conseil municipal par 17 voix pour**

**DECIDE** de retenir les 5 entreprises citées ci-dessus pour les travaux de rénovation des sanitaires de l'école élémentaire pour un montant global de **122 951.99 € HT soit 147 422.39 € TTC, avec la variante.**

Et **AUTORISE** le maire à signer tout document se rapportant à l'affaire.

- **DEL 062018 42– Autorisation donnée au Maire pour recruter un agent contractuel au service technique pendant les congés d'été en remplacement d'agents titulaires**

Monsieur le Maire propose de recruter un agent contractuel pour la période du 25 juin au 25 août 2018.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 3-1,

**Vu** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié,

**Considérant** qu'il convient pendant la période estivale de remplacer les agents techniques indisponibles pour congés annuels pour l'entretien des espaces verts,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 17 voix pour**

**AUTORISE** Monsieur le Maire :

- à effectuer la déclaration unique d'embauche
- à signer le contrat à durée déterminée correspondant.

➤ **DEL 062018 43– Demande de programmation de travaux de voirie au Grand Reims**

*Monsieur le Maire présente la programmation des travaux de rénovation de voiries :*

- 2019 : *rue du Fonds de la croix Rouge, avenue de Reims, et rue du Moutier*
- 2020 : *chemin des Auges, avenue de la belle Image, rue de la Tuilerie, rue du Noyer du Breuil (1<sup>ère</sup> partie), et rue de la Saule Coquette*
- 2021 : *avenue de la Gare*
- 2022 : *rue du Circuit et rue du Noyer du Breuil (2<sup>ème</sup> partie)*
- 2023 : *rue du Docteur Labbé, impasse de la barbarie, impasse de la Briquette, place des presles, rue des Robogniers et rue des Ecoles.*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion extension-transformation en Communauté Urbaine de la Communauté d'Agglomération de Reims Métropole, de la Communauté de communes Beine-Bourgogne, de la Communauté de communes Champagne Vesle, de la Communauté de communes du Nord Champenois, de la Communauté de communes Fismes Ardre et Vesle, de la Communauté de communes de la Vallée de la Suippe, de la Communauté de communes des Rives de la Suippe, de la Communauté de communes Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims et des communes d'Anthenay, Aougny, Bligny, Brouillet, Chambrecy, Chaumuzy, Cuisles, Jonquery, Lagery, Lhéry, Marfaux, Olizy-Violaine, Poilly, Pourcy, Romigny, Sarcy, Tramery et Ville en Tardenois,

**Considérant** que la Communauté Urbaine est compétente depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 en matière d'investissement de voirie,

**Considérant** que dans le cadre de la programmation des travaux de voirie de la Communauté Urbaine du Grand Reims, il appartient à la commune de signifier à cette dernière les opérations de voirie prioritaires à engager sur son territoire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE** par 17 voix pour de :

**VALIDER** les besoins des travaux des voiries, décrits et priorisés selon le tableau annexé à la présente délibération.

**TRANSMETTRE** ces besoins au pôle territorial dans le cadre de la préparation de la programmation annuelle qui sera débattue en conférence de territoire.

**MANDATER** le Maire pour être le référent de la commune, notamment avec le maître d'œuvre  
**DEMANDER** une présentation en conseil municipal pour valider le projet avant consultation des entreprises.

➤ **DEL 062018 44– Autorisation donnée au Maire pour signer la convention d'occupation pour la mise en place d'un photomaton**

*Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'installer un photomaton dans le hall de l'accueil pour les administrés qui font des demandes de passeports ou de cartes d'identité.*

*Il précise que la cabine installée sera économe en énergie et accessible aux personnes handicapées et que 15 % du chiffre d'affaire sera reversé annuellement à la commune.*

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant la convention ci-annexée,

**Le Conseil, après en avoir délibéré,**

**Décide par 17 voix pour,**

**D'installer** une cabine photomaton dans le hall de la mairie

**Et Autorise** le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public.

➤ **DEL062018 45 – Autorisation donnée au Maire pour signer la convention de souscription auprès de la Fondation du Patrimoine (Circuit de Gueux)**

*Monsieur le Maire précise que face aux contraintes budgétaires l'appel aux mécènes est rendu obligatoire pour continuer de restaurer les différents bâtiments du Circuit.*

*Pour ce faire, la commune, en collaboration avec les Amis du Circuit de Gueux, a choisi de lancer une souscription auprès de la Fondation du Patrimoine par le biais de conventions.*

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29

**Vu** le code général des impôts et notamment l'article 238 bis,

**Vu** la loi n°2003-709 du 1<sup>er</sup> août 2003 relative au mécénat aux associations et aux fonctions,

**Considérant** le mécénat comme un soutien apporté sans contrepartie directe à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général qui implique le partage d'une culture commune sur le territoire,

**Considérant** les contraintes budgétaires imposées aux collectivités territoriales et la possibilité de dégager de nouveaux financements par le mécénat,

**Considérant** la nécessité de préciser les interventions au titre du mécénat par convention avec la Fondation du patrimoine,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,**

**DECIDE par 17 voix pour :**

- ✓ De **valider** les termes de la convention de souscription avec la Fondation du Patrimoine
- ✓ **D'autoriser** le Maire à signer la convention et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'acceptation des dons et au suivi des travaux.

➤ **DEL 062018 46– DM 1 Ouverture de crédits budgétaires pour le Lotissement Vert pour régularisation de titres émis en 2013.**

*Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil qu'un encaissement d'un montant de 11 550.97 € a été effectué deux fois sur deux exercices différents (2013 et 2014). Les services de la perception ont demandé la régularisation.*

**Le conseil municipal**

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,**

**Décide par 17 voix pour** d'opérer les modifications suivantes sur le budget de l'année en cours :

**En dépenses :**

- au Compte 673 : 11 551 €
- au Compte 6522 : - 6 689 €

**Et en recettes :**

- au compte 002 : 4 862 €.

**III. COMMISSIONS**

a) Bâtiments :

- ***Résultat de l'appel d'offres pour la réhabilitation des bâtiments de part et d'autre de la mairie.***

Suite à la nouvelle phase de consultation restreinte tous les lots ont trouvé une offre.

Les rendez-vous de négociation avec les entreprises de certains lots auront lieu le 4 juillet 2018 à partir de 8h30.

- ***Travaux de rénovation des sanitaires de l'école élémentaire***

La réunion de démarrage du chantier a eu lieu le 20 juin dernier. Les différents matériaux et couleurs ont été validés. Les travaux de démolition auront lieu du 9 au 19 juillet 2018.

b) Urbanisme :

Réunion le 2 juillet 2018 à 13 h30 pour définir les Orientations d'Aménagement Patrimoniales.

**IV. QUESTIONS DIVERSES**

- **Grand Reims**

Conférence de territoire du 7 juin 2018 avec pour ordre du jour : le groupe scolaire d'Ecueil et les transports scolaires.

Celle du 25 juin avait pour ordre du jour : la voirie et le Plan Local Habitat (PLH) qui en est à la phase de diagnostic.

Le PADD de Gueux sera débattu en conseil communautaire le 28 juin prochain.

- **Travaux Complexe Omnisport**

L'inauguration est programmée pour le 22 septembre 2018 à 14h30.

Monsieur MAZEREEL précise que dès la rentrée une nouvelle activité, le handball, sera proposée à de futurs pratiquants.

Une animation des activités sportives se fera le 7 juillet 2018 entre 10h et 17h au terrain de football.

La nouvelle répartition des activités à reloger est présentée par Monsieur Mazereel. Le scénario numéro 2 est validé.

TRAVAUX MAIRIE : REPORTS DES ACTIVITES sur 2bis, rue de l'église et Salle du Conseil OCCUPATIONS PREVISIONNELLES 2018-2019 MAIRIE (2 bis), SALLE DU CONSEIL et MDS					
	Grde salle haut 6, rue de l'église	sous-sol 6, rue de l'église	SALLE ASSOCIATIVE (2 bis, rue église)	SALLE DU CONSEIL	MAISON DES SPORTS
LUNDI	9h-17h : Tapisserie fauteuils ESCALES		9h-17h tapisserie fauteuils ESCALES *3	14h-17h scrabble chiffres et lettres	8h-9h30 ménage 18h15-19h15 : Zumba COCKTAIL DANSE 19h20-20h20 : Cardio abdo fessiers COCKTAIL DANSE 20h30-21h30 : gym renforc.muscul. COCKTAIL DANSE
MARDI			14 h-17 h : peinture décorative ESCALES		18h30-19h30 : Stretching COCKTAIL DANSE
MERCUR	9h-17h : Tapisserie fauteuils ESCALES		9h-17h : tapisserie fauteuils ESCALES *3	13h30-18h : sourire de Gueux	18h-18h30 : Zum'à kids COCKTAIL DANSE 18h30-18h : Zum'ados COCKTAIL DANSE 19h-20h Zumba COCKTAIL DANSE 20h-21h Step COCKTAIL DANSE
JEUDI	17h30-18h30 : Acte 2 scène Gueux	17h-30-18h-30 : Acte 2 scène Gueux	13 h 45-18 h : Plaisir et détente		17h15-18h45 Acte 2 scène Gueux *4 19h- ... si accueil Intermezzo
VENDR.	9h-17h peinture sur porcelaine Grde.salle.et poterie		9h-17h peinture sur porcelaine ESCALES *1		Ménage 19h-... si accueil Intermezzo *5 (éventuellement cours percussion un peu avant 19h)
SAM.	2 <sup>ème</sup> samedi/mois atelier cartonnage ESCALES 8h-13h 1sam./mois Master Class 13h30-17h30		2 <sup>ème</sup> sam./mois peinture ESCALES 9h- 17h 3 <sup>ème</sup> sam./mois ESCALES cartonnage 8h-13h 1 sam./mois ESCALES Master Class Lartilleux 13h30-17h30 *2	A voir : transfert activités du 2bis sur salle du conseil en cas de locations de la salle du 2 bis et en absence de mariages ou autres manifestations en salle du conseil	OCCUPATIONS DE WEEKENDS RESERVATIONS ASSOCIATIONS (environ 25 par an) RESERVATIONS PRIVEES (environ une dizaine par an) RESERVATIONS PAR LA COMMUNE (env. 3 par an)

\*1 placard à récupérer mais problème four à poterie \*2 le report de ces activités empêche des locations probables  
\*3 placard disponible \*4 problème placard (il pourrait y avoir minimum sur place en placards et complément dans local pêche)  
\*5 prévoir environ 3 perturbations à l'année (WE à activités théâtre ou concerts, manifestations spécifiques) stockage partie local rangement

Concernant les classes d'orchestre de l'école de musique INTERMEZZO, logées jusqu'à présente à Saint Thierry, mais devant trouver un nouveau lieu d'accueil, il tient à cœur de la Commune de les installer dans le Complexe sportif afin de conforter l'offre musicale de Gueux. Par ailleurs le gymnase de Muizon ayant brûlé et en attendant la construction d'une nouvelle salle, il serait également possible d'accueillir provisoirement cette activité probablement le dimanche.

- **Travaux de voirie**

Le planning du réaménagement de la rue des Sablons est exposé. Les travaux réalisés par SOLOTRA pour le compte de la commune auront lieu du 16 juillet au 29 août 2018 et se feront par alternat. La circulation sera interdite sur cette voie du 6 au 24 août 2018 et une déviation sera mise en place. Une information va être distribuée aux riverains en ce sens.

Pour les travaux de création d'un plateau surélevé devant l'Office Notarial, ils démarreront le 8 juillet pour une durée de 15 jours. Une déviation par le CD 26 sera mise en place.

Pour la rue d'Igny : les travaux concernant le réseau d'eau potable sont terminés. L'enfouissement réalisé par le SIEM a déjà démarré.

- **Conseil d'Ecole élémentaire**

Les effectifs prévisionnels pour la rentrée 2018/2019 sont en augmentation : 165 élèves. Le seuil de création d'une 6<sup>ème</sup> classe est de 162 élèves.

- **Conseil d'administration du collège**

Actuellement il y a 624 élèves pour 600 places. De nouvelles inscriptions pour les classes de 6ème pourraient être refusées.

- **Devenir du CEV**

Un courrier a été adressé au Président pour demander des documents de comptabilité plus détaillés de façon analytique afin de distinguer les activités bénéficiaires de celles déficitaires. L'assemblée générale aura lieu le vendredi 29 juin 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 10

**Séance du 26 juin 2018**

<b>N° délibération</b>	<b>Thème</b>	<b>Objet de la délibération</b>
41/2018	Marchés publics	Travaux de rénovation des sanitaires de l'école élémentaire
42/2018	Personnel communal	Recrutement été
43/2018	Voirie / Grand Reims	Demande de programmation travaux voirie
44/2018	Occupation domaine public	Autorisation pour installation photomaton
45/2018	Finances	Autorisation pour souscription Fondation du PATRIMOINE (Budget Terres du Circuit)
46/2018	Finances	DM : 1 Budget Lotissement Vert : régularisation exercice 2013